

Kong. Le Canada, co-auteur de l'une des résolutions, a voté aussi en faveur des deux autres.

Une tâche gigantesque

Au cours de la quatrième et dernière année du programme du Fonds, haut commissaire doit accomplir une tâche gigantesque. S'il veut résoudre façon permanente le problème des réfugiés, il doit s'assurer de contributions gouvernementales et privées d'un total de 10.2 millions de dollars—soit fonds de 3 millions prévu à l'origine pour 1958, auquel viennent s'ajouter déficit triennal de 2.4 millions (couvrant 1955, 1956 et 1957) et la tranche 4.8 millions exigée par l'intensification du programme.

Comme l'ont fait valoir les représentants des agences bénévoles réunis Genève en mai 1957, seul un mouvement collectif entraînant dans son sillage toutes les bonnes volontés disponibles pourra apporter une solution satisfaisante au problème tragique des réfugiés, ces déracinés du XX^e siècle.

CONTRIBUTION À L'UNRWA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, a fait le mois dernier, à la Chambre des communes, la déclaration suivante au sujet d'une contribution spéciale du Canada à l'UNRWA:

Monsieur l'Orateur, je ferai une déclaration qui, j'en suis sûr, intéressera les députés. Depuis quelques années déjà, le Canada est l'un des pays qui versent les plus fortes sommes à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). On sait que cet organisme des Nations Unies a été institué pour fournir des aliments, un abri et des soins médicaux, ainsi que des moyens d'instruction et de réadaptation aux 930,000 réfugiés arabes qui ont quitté leurs foyers par suite des hostilités survenues à l'occasion de l'établissement de l'État d'Israël, en 1948 et 1949.

Les opinions diffèrent sur la manière dont il faudrait régler le problème de ces réfugiés, mais on convient d'une façon générale qu'il est nécessaire de les aider à sortir de la situation tragique où ils se trouvent. L'UNRWA porte secours à ces malheureux au coût, croyablement bas de \$30 par réfugié et par an, mais, depuis quelque temps, la situation financière de l'organisme devient de plus en plus désespérée, en dépit de très généreuses contributions de la part de plusieurs pays, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni. Les services de secours, comme j'ai déjà eu l'occasion d'en informer la Chambre, permettent tout juste aux réfugiés de subsister, et il a encore fallu les réduire récemment, sorte qu'il faudra abandonner la totalité de programme de réadaptation et d'instruction, si des fonds supplémentaires ne sont pas affectés à cette fin.

Il me paraît superflu de répéter que ce programme de réadaptation est indispensable si l'on veut parvenir à résoudre le problème des réfugiés. Nous avons informé les Nations Unies, il y a quelques semaines, que notre contribution annuelle de \$500,000 en espèces se ferait comme d'habitude pour l'année 1958-1959, sous réserve de l'approbation du Parlement, mais le secrétaire général des Nations Unies continue à exhorter tous les membres des Nations Unies à augmenter leur contribution, s'ils en ont la possibilité.

Le gouvernement a donc décidé de demander au Parlement d'approuver, dans les crédits supplémentaires dont la Chambre sera saisie en temps utile, une autre contribution spéciale à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour cette année. Sous réserve de l'approbation du Parlement, cette contribution représentera une valeur d'un million et demi de dollars en farine canadienne destinée aux réfugiés. Cela équivaut à 20,000 tonnes de farine ou environ un million de boisseaux de blé canadien.

Nous espérons que ce don important de farine encouragera d'autres pays à augmenter leurs contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. De fait, certains pays ont déjà annoncé de telles augmentations en réponse à l'appel du secrétaire général des Nations Unies. Je suis sûr que la Chambre approuvera cette proposition. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies et la Force d'urgence des Nations Unies, auxquels nous nous intéressons, sont deux importantes institutions au moyen desquelles les Nations Unies s'efforcent d'établir des conditions de paix et de sécurité au Moyen-Orient.